

# Compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2015

Présents : Christiane COLAS, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Robert VELON, Chrystelle GUIXA, Pascale VIRICEL, Karine COLIGNON, Sylvie TRIPLET, Joëlle TABOULOT, Jean-Paul BUELLET, Jean-Luc FROMONT.

Excusées : Karen MARVIE, Nicolas MICHALET

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 18 septembre et passe à l'ordre du jour.

## 1) Convention pour la constitution du service unifié d'instruction du droit des sols

Le service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols est opérationnel depuis le 01/01/2015 pour les communes de la communauté de communes de Montrevel en Bresse. Les communautés de communes de Pont de Vaux et Pont de Veyle sont intéressées pour rejoindre ce service dont la gestion resterait confiée à la communauté de communes de Montrevel. Le conseil municipal autorise Mme le Maire à cosigner la convention pour constitution du service unifié qui passerait ainsi à 35 communes partenaires au 1<sup>er</sup> janvier 2016. (*Délibération 20151016-01*)

## 2) Participation à la prestation de service « centre de loisirs » organisée par l'association Copain-Copine

Depuis 2013, la Communauté de Communes de Montrevel en Bresse verse aux communes sièges des centres de loisirs associatifs une participation financière à concurrence de 0.50€ par heure de présence déclarée à la CAF sur l'année N-1 soit 5 343 € versés en 2015 pour l'activité 2014. Le conseil donne son accord pour reverser cette somme à l'association Copain-Copine qui gère le centre de loisirs. (*Délibération 20151016-02*).

## 3) Décision modificative du budget principal de la commune

Le budget initial de 228 432.24€ qui avait été albué aux travaux de rénovation de la toiture de la salle des fêtes et de création de l'auvent s'avère insuffisant eu égard aux travaux supplémentaires qui ont dus être réalisés : mise en conformité de la détection incendie dans les combles, mise aux normes des éclairages en faux plafond, renforcement de la grille de soutien des faux plafonds, écoulement des eaux pluviales de l'auvent... Le conseil municipal donne son accord à la proposition d'Hervé Colas d'allouer 9 000 € supplémentaires à prendre sur le budget destiné aux travaux du Logis Neuf. (*Délibération 20151016-03*)

## 4) Charges locatives : taxe sur les ordures ménagères des locataires

Les appels de taxes foncières reçues pour les appartements communaux comprennent la nouvelle taxe sur les ordures ménagères votée par la communauté de communes. Le conseil municipal décide de facturer cette taxe aux locataires des trois appartements communaux en une fois, au prorata de l'occupation des locaux en 2015. (*Délibération 20151016-04*).

## 5) Calendrier « Accessibilité des bâtiments communaux »

La commune de Confrançon a fait réaliser en 2012 les diagnostics accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP) de la commune. Depuis, des améliorations ont été apportées, telle que la rampe d'accessibilité de la salle des fêtes par exemple. Le conseil municipal prend connaissance des actions restant à engager sur différents bâtiments et installations pour un montant actualisé estimé à 61 190 € : la salle des fêtes, la salle annexe et les salles de réunion, le bâtiment bibliothèque-mairie, la garderie, l'école, l'église, les vestiaires basket et foot, le terrain de tennis et les WC publics.

Un agenda d'accessibilité programmée doit être réalisé, il doit comporter une analyse des actions nécessaires et prévoir le calendrier avec possibilité de disposer de délais de 3 ans à 6 ans selon le volume de travaux nécessaires. Il est proposé que la commission bâtiments se réunisse afin d'organiser cet agenda d'accessibilité programmée.

## 6) Règlement du cimetière

Sylvie Triplet présente le projet de nouveau règlement du cimetière réalisé par le groupe de travail sur le cimetière. Le conseil municipal se prononcera sur ce nouveau règlement lors de sa prochaine réunion.

## **7) Point sur les bâtiments**

Martial Loisy évoque les travaux en cours ou en projet sur les différents bâtiments :

- Des devis ont été demandés pour le remplacement de portes intérieures de la salle des fêtes, des portes des locaux du fleurissement et du comité des fêtes, la réparation d'une vitre de la bibliothèque et la fenêtre des services techniques.
- Les gouttières du bâtiment qui abrite la crèche Calins et Trotinettes sont bouchées. L'utilisation d'une nacelle permettrait de les nettoyer. Jean-Paul Buellet propose de se renseigner.
- L'entreprise qui a mis l'isolant sur le plafond suspendu de la salle des fêtes devant revenir le 21 octobre, Madame le maire l'a mandaté pour mettre en place un isolant au restaurant scolaire, au dessus de l'ancienne boulangerie afin de lutter contre le bruit, pour un montant de 1 500 €.
- Le sol du vestiaire du basket semble très dégradé par endroits et des réparations pourraient être nécessaires. Il est proposé que la commission bâtiments et quelques volontaires notamment de la commission associations réfléchissent aux solutions possibles : réparation de l'actuel vestiaire, construction collée au gymnase, aménagement de l'ancien fournil...

## **8) Révision du classement sonore des infrastructures routières**

Le préfet de l'Ain définit par arrêté préfectoral la classification sonore des infrastructures routières et ferroviaires du département : celle ci constitue un dispositif réglementaire préventif fixant les performances acoustiques minimales que les constructeurs de futurs bâtiments sensibles doivent intégrer dans leur projet. Le dernier arrêté préfectoral à ce sujet date de 1999.

Le projet d'arrêté préfectoral est soumis à la consultation des maires des communes concernées avant d'être publié dans sa version définitive. Il est prévu une aggravation de catégorie sonore dans la traversée du Logis Neuf qui n'est pas limitée à 50km/h. Le conseil municipal ne formule pas d'objection à ce projet d'arrêté.

## **9) Bulletin municipal**

Le conseil aborde différents éléments de contenu du prochain bulletin municipal à paraître fin décembre.

## **10) Questions et communications diverses**

- La licence IV, propriété de la commune, doit faire l'objet d'une ouverture de 8 jours tous les 3 ans afin d'être conservée. Le conseil décide d'une ouverture ponctuelle du 1<sup>er</sup> au 8 juin prochain. Pour cela, il est nécessaire de bénéficier des services d'une personne qui est titulaire d'un certificat d'exploitation de débit de boisson (formation possible). Les recherches sont en cours.
- Une démonstration de matériels de désherbage alternatif a été organisée le vendredi 2 octobre à l'initiative de la commune et du syndicat Veyle Vivante. Des représentants de 9 communes, agents techniques et élus étaient présents. Il est décidé de réunir la commission voirie afin de préciser le choix des matériels souhaités, et obtenir des devis.
- Le conseil prend connaissance de la demande d'emplacement du camion De Nico Pizza sur la place du Logis Neuf tous les mardi à 17h.
- Les élections pour le Conseil régional auront lieu les 6 et 13 décembre.
- Un conseil communautaire se tiendra le 24 novembre à Confrançon.
- Le conseil partage quelques informations liées aux assemblées générales du Sou des écoles et du Restaurant scolaire qui ont eu lieu récemment.
- Dans le cadre de la Cop21, il est proposé à chaque commune de planter un arbre pour le climat. Le conseil émet le souhait de le planter à proximité de l'aire de jeux avec la participation des enfants.
- Compte tenu de la pousse de nombreux arbres et arbustes qui vient freiner le cours de l'eau, le conseil donne son accord pour le nettoyage du bief Le Corian ainsi que du bassin de rétention par une association d'insertion.
- Le conseil prend connaissance d'un courrier de Mr Ecorce, propriétaire de restaurant La Bergerie, qui regrette que les associations de la commune ne fassent pas plus appel à son établissement.
- Le SIEA a transmis des devis concernant le remplacement de lampes sur la commune. Il est demandé des précisions sur les points lumineux à changer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.